

Le choc iranien va-t-il électriser la transition énergétique française ?

L'envolée des cours des hydrocarbures plaide pour appliquer au plus vite la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie et réduire la dépendance aux fossiles. Mais le secteur des renouvelables reste dans l'expectative.



Par Antoine de Ravignan

Construction de la centrale solaire du Bourgailh à Pessac (33) en 2022.

Le développement conséquent des énergies renouvelables est une nécessité pour sortir rapidement des fossiles.

© PHILIPPE LOPEZ - AFP



Lorsque, le 13 février, la France adopte sa nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3), qui vise à faire passer les hydrocarbures de 60 % à 40 % de sa consommation d'énergie d'ici à 2030 puis 30 % en 2035, le contexte est à nouveau porteur. Cela fait déjà deux mois que les cours du pétrole, qui n'avaient cessé de décliner ces trois dernières années une fois absorbé le choc de l'attaque de la Russie contre l'Ukraine, sont brusquement repartis à la hausse.

Après Vladimir Poutine en 2022, c'est cette fois Donald Trump qui a mis le feu au baril. Le Brent, tombé mi-décembre sous les 60 dollars, avait déjà pris 10 dollars en février avec, entre-temps, de nouvelles menaces sur le Groenland, la capture du président vénézuélien puis le déploiement de forces aéronavales en direction du golfe Persique. Avec le début des bombardements sur Téhéran le 28 février, le baril européen est passé à 80 dollars puis franchissait le 9 mars la barre symbolique des 100 dollars.

La guerre contre l'Iran a également aussitôt entraîné un doublement du prix du gaz en Europe. Le cours du « Dutch TTF », qui sert de référence dans l'Union européenne (UE), a bondi de 32 euros par mégawattheure (MWh) le 27 février à près de 60 euros les jours suivants. Ce qui a aussi des répercussions sur les prix de l'électricité. Si le conflit dure, le Vieux Continent sera à la peine tandis que les exportateurs américains empocheront des milliards.

Pour Patrice Geoffron, directeur du Centre de géopolitique de l'énergie et des matières premières (CGEMP) de l'université Paris Dauphine-PSL, « les

tensions actuelles au Moyen-Orient viennent rappeler aux Européens leurs fragilités. L'UE dépend encore à 70 % des énergies fossiles, et à peine moins pour la France (60 %). » Il poursuit : « Après le terrible choc de 2022, au début de l'invasion russe, avec une montée de la dépendance à l'égard de l'Amérique de Trump, l'Europe observe maintenant l'inflammation du Moyen-Orient... La seule assurance durable contre ces menaces est de maintenir le cap du Green Deal. »

RECOURS CONTRE LES RENOUEVABLES

Ces menaces sur la souveraineté économique de l'Hexagone, bien que toujours plus pressantes depuis février 2022, n'auront pas empêché de retarder de trois ans la publication de la PPE3, qui aurait dû être signée avant l'été 2023. Les attaques contre l'éolien et le photovoltaïque venues de courants s'affirmant volontiers comme souverainistes, et les calculs électoralistes associés, en sont la principale raison.

Le développement conséquent de ces sources d'énergie est

60 %

C'est la part de l'énergie consommée dans l'Hexagone qui repose encore sur des combustibles fossiles.

pourtant une nécessité pour sortir rapidement des fossiles, quels que soient les scénarios envisagés tant du côté du déploiement du nucléaire que de celui des efforts de sobriété, comme cela a été démontré entre autres par l'Ademe (Agence de la transition écologique) et Réseau de transport d'électricité (RTE) [1].

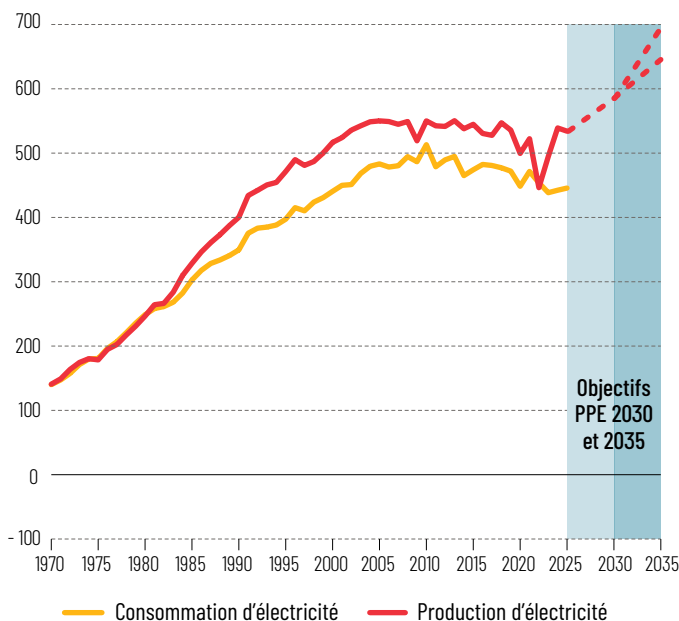
A peine publiée, la PPE a continué à essuyer des tirs de barrage, alors que ces mêmes menaces sur la sécurité énergétique nationale ne faisaient que se

[1] Voir le rapport « Transition(s) 2050. Choisir maintenant. Agir pour le climat », Ademe, 2022 et <https://rte-futursenergetiques2050.com>

UNE ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ EN RUPTURE FORTE AVEC LA TENDANCE DE LA DEMANDE

Evolution de la consommation et de la production d'électricité 1970-2025 et production projetée par la PPE3 (2030 et fourchette 2035), en térawattheures

Sources : RTE et gouvernement



renforcer. Et que ce texte recherchait un compromis politique en inscrivant davantage de nucléaire et moins de renouvelables [2] qu'initialement envisagé.

Par rapport aux versions mises en consultation en novembre 2024 et en mars 2025, l'objectif nucléaire est ainsi passé d'une fourchette de production à partir de 2030 de 360-400 térawattheures (TWh) à 380-420 TWh, tandis que pour les renouvelables, les objectifs étaient fortement revus à la baisse. A l'horizon 2035, l'éolien marin passe de 71 TWh à 59 TWh. Pour l'éolien terrestre, la fourchette de 91 à 103 TWh précédemment envisagée tombe à 80-91 TWh. Quant au photovoltaïque, il recule de 92-110 TWh à 67-98 TWh.

Les députés Rassemblement national (RN) n'en ont pas moins cherché à censurer le gouvernement, jugeant que la PPE donnait une part encore

trop grande aux renouvelables par rapport au nucléaire. Tandis que les députés insoumis et écologistes en faisaient autant, pour le motif inverse, les uns et les autres se rejoignant pour dénoncer un déni de démocratie [3]. Non sans raison, puisque la PPE3, fixée par décret, aurait dû, selon un texte de 2019, être précédée d'une loi de programmation de la politique énergétique qui n'a jamais été votée.

Ce procès en abus de pouvoir est cependant instrumentalisé, et particulièrement par la droite antiéoliennes avec des recours en annulation devant le Conseil d'Etat. Une première requête a été déposée le 18 février par la Fédération environnement durable (Jean-Louis Butré), Vent de colère (Bruno Ladsous) et une série d'organisations locales. Suivie d'une autre le 19 février dernier signée par

l'autodésigné expert en politique énergétique Fabien Bouglé, le romancier Alexandre Jardin et trois associations : Réveils des terroirs, Union française des pêcheurs artisans, Sentinelles de Vauban. Le 4 mars, c'était au tour des Contribuables associés d'attaquer.

RISQUES DE PLANS SOCIAUX

Ces actions en justice ajoutent aux incertitudes sur la mise en œuvre de la PPE3. Ses objectifs éoliens et photovoltaïques, déjà fortement bridés, seront-ils seulement tenus ?

Pour l'éolien terrestre, les 31 gigawatts (GW) visés en 2030 par rapport à 24 GW fin 2025 signifient + 1,4 GW par an. C'est mieux que l'année 2025 catastrophique (+ 0,9 GW) mais c'est concrètement une stabilisation du rythme très moyen – et erratique – des années 2018-2024, après la forte croissance des années 2013-2017. Quant au photovoltaïque, l'ambition de passer de 30,2 GW fin 2025 à 48 GW en 2030 divise presque par deux un rythme annuel de nouvelles installations qui avait atteint 6,1 GW en 2025.

« S'il n'y avait pas eu de PPE maintenant, on parlait dans des plans sociaux importants. Cela permet au moins de laisser les portes ouvertes, pose Jules Nyssen, président du Syndicat des énergies renouvelables. En tout cas jusqu'à la présidentielle. Car ensuite, les cartes seront rebattues, dans un sens ou dans un autre. »

L'article 2 du décret PPE le prévoit. Il dispose qu'une révision sera possible en 2027. Le compromis accepté par les professionnels pour éviter la mise à l'arrêt d'un secteur qui emploie des dizaines de milliers de personnes pourrait donc voler en éclats dans à peine plus d'un an.

A voir. Si bruyantes et influentes soient-elles, les voix anti-« énergies intermittentes » semblent, au dire de sondages, assez décalées avec

l'opinion et les élus dans les territoires concernés [4]. Les évolutions technologiques ne plaident pas non plus en leur faveur. « A la différence du nucléaire, on observe des baisses de coûts très rapides dans le solaire et plus encore dans les batteries. Ils ont de nouveau chuté de 80 % ces trois dernières années, souligne André Joffre, vice-président émérite d'Enerplan, le syndicat des professionnels du solaire. Et avec l'arrivée des nouvelles batteries au sodium à la place du lithium, les coûts de stockage vont être réduits de moitié. »

Trop lourdes pour des automobiles mais adaptées au stockage stationnaire, ces batteries offrant plusieurs heures de puissance peuvent être couplées à des centrales solaires pour délivrer du courant quand la demande est forte et le soleil est bas. « En Allemagne, poursuit André Joffre, on voit des installations combinant solaire et stockage vendre leur électricité à 65 €/MWh. La PPE n'a pas du tout pris la mesure de ces évolutions. »

Avec un nouveau nucléaire qui s'annonce bien plus coûteux [5], le principe de réalité pourrait conduire, à terme, à reconsidérer l'équilibre entre les différentes technologies.

PROJETS GELÉS ET REFUSÉS

Pour l'heure, le secteur des renouvelables a surtout gagné un répit jusqu'en 2027. Et encore. « Il faut à présent que l'Etat lance rapidement de nouveaux appels d'offres, rappelle Jules Nyssen. Il ne se passe plus rien depuis l'automne. »

La limitation des appels d'offres puis leur gel fin 2025, en partie pour des raisons budgétaires, en partie en raison des incertitudes entourant la future PPE, ont nourri l'allongement de la file d'attente des projets disposant d'un permis de construire, première condition pour y répondre. Résultat,

*** Repowering** : consiste à remplacer des équipements (éoliennes, panneaux photovoltaïques) en fin de vie par des modèles plus performants, tout en bénéficiant des infrastructures existantes (accès, poste de livraison, raccordement).



Le compromis trouvé pour éviter la mise à l'arrêt du secteur des renouvelables pourrait voler en éclats dans à peine plus d'un an

s'inquiète Baptiste Wambre, directeur général d'Eolise, une petite société de développement, « les prochains appels d'offres vont être très concurrentiels ».

Avec le risque d'éliminer des projets de taille plus modeste, plus difficiles à réaliser et moins rentables, mais écologiquement et socialement pertinents. Un souci entre autres pour cette PME qui s'est spécialisée sur des projets photovoltaïques sur sites dégradés, comme des anciennes carrières ou des friches industrielles, mais aussi pour les collectivités locales très intéressées par ce type d'installations.

Les professionnels du secteur pointent d'autres nuages. La PPE indique à son article 3 que « pour l'éolien terrestre, le renouvellement des parcs existants sera privilégié ». Or, il y a encore peu de parcs arrivés en fin de vie et leur repowering* représente des capacités supplémentaires très inférieures à l'objectif de la PPE. Surtout si les nouveaux équipements devaient être aussi contraints en taille et en puissance que ceux qu'ils remplaceront.

La PPE, par ailleurs, ne fait pas tout. Elle oriente uniquement le volume des appels d'offres. Or, avant de pouvoir soumissionner, il faut déjà que le projet ait obtenu un permis de construire et

une convention de raccordement au réseau. Un parcours du combattant qui reste toujours aussi pénible, voire est encore plus décourageant.

En Nouvelle-Aquitaine, où intervient Eolise, « depuis 2022, les préfets

nous refusent trois projets sur quatre, alors qu'avant, la grande majorité était acceptée, 85 % en 2018. C'est autant de temps de travail perdu pour nous », déplore Baptiste Wambre.

Et quand ce ne sont pas les préfets qui freinent, c'est la réglementation. Exemple : le rayon d'éloignement des radars militaires a été porté de 30 km à 70 km. « Effective depuis août dernier, la mesure a fait passer de 20 % à 50 % la part du territoire concerné par cette contrainte », continue le directeur d'Eolise.

Enfin et surtout, la progression de la production d'électricité inscrite dans la PPE ne sera une réalité que si, en face, la politique publique encourage pour de bon l'électrification des usages pour sortir des fossiles. Et pas seulement l'arrivée de data centers intéressés par les prix attractifs de l'électricité dans une France qui bénéficie d'excédents.

A voir si le plan d'électrification annoncé par le gouvernement sera à la hauteur des enjeux de sécurité énergétique, dans un contexte budgétaire hostile à l'investissement vert. Les concertations ont été lancées le 3 mars et les groupes de travail thématiques se sont aussitôt mis à l'ouvrage. Résultat attendu en mai. ■

[2] « Nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie : plus de nucléaire, moins de renouvelables », par Antoine de Ravignan, alternatives-economiques.fr, 13 février 2026.

[3] Les deux motions de censure déposées l'une par LFI et l'autre par le RN ont été rejetées le 25 février.

[4] Voir, respectivement, « Les Français et les énergies renouvelables en 2024. Vague 11 », Ademe, février 2026, et « Les résultats de notre sondage sur les élus et leurs installations d'énergie renouvelable », enrpourous.fr, mai 2025.

[5] « Enquête : les futurs réacteurs nucléaires pourraient coûter trois fois plus cher que prévu », par Antoine de Ravignan, alternatives-economiques.fr, 10 février 2026.